PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 27 JANVIER 2025 à 18 H 30**

En l'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE, maire.

Présents : Anne-Marie MARIE, maire, Danièle VIVIEN et Gilles BARRAL, maires-adjoints, Soizick LECOMTE, Camille FOLL et Vincent LEMIERE, conseillers municipaux.

Absents : Raynald AUFFRAY et Jonathan CARPOPHORE.

Secrétaire de séance : Gilles BARRAL.

◈◈◈

ORDRE DU JOUR

1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024

2 Projet de réhabilitation des toilettes publiques au centre du bourg : demande de Fonds de concours 2025 à la Communauté de Communes Cœur de Nacre (délibération n° 2025-01)

3 Projet de réhabilitation des toilettes publiques au centre du bourg : demande de subvention départementale au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales 2025 (APCR) (délibération n° 2025-02)

4 Questions diverses

◈◈◈

1°) – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Madame le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres du conseil procèdent à sa signature. Il sera publié sur le site internet de la commune dans les huit jours.

2°) – PROJET DE REHABILITATION DES TOILETTES PUBLIQUES AU CENTRE DU BOURG : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE *(délibération n°2025-01)*

La commune de Plumetot est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 133, d'une contenance de 94 m², située au centre du bourg. Il s'agit d'un local vétuste dans lequel se trouvent d'anciennes toilettes publiques non utilisées depuis de très nombreuses années.

Dans le cadre des travaux qui pourraient être réalisés en 2025, Madame le maire propose la réhabilitation de ce local en toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite. La surface restante pourra être utilisée comme lieu de stockage pour les associations communales.

Cet équipement, situé au centre du village, présenterait un grand intérêt lors des manifestations organisées par l'association Plumetot Animation, mais également lors des

cérémonies et pour les nombreux randonneurs qui se rendent dans nos chemins très prisés.
Madame VIVIEN informe qu'elle a eu l'occasion d'exposer ce projet à la Présidente de Plumetot Animation, Madame Sylvie DEMONCHY.

Elle indique qu'elle a demandé à l'atelier TANGUY Maxim Architecture, situé à Lion sur Mer, d'évaluer ces travaux afin d'établir les dossiers de demande de subvention avant le 1er février, date limite pour la demande de Fonds de concours à l'intercom.

Au vu des lieux, l'architecte a proposé deux scénarios possibles :

- L'option n° 1 qui consiste en la réhabilitation du local actuel en WC PMR *(Personnes à Mobilité Réduite)* et local association, pour un montant de travaux évalué à 8 126,55 € HT (9 751,86 € TTC) *(tolérance + ou – 10 %)*.
- L'option n° 2 qui implique la transformation du bâtiment actuel en un espace pour les associations et la construction d'une annexe en structure bois pour créer des WC PMR, soit un montant de travaux évalué à 15 640 € HT (17 768 € TTC) *(tolérance +ou–10%)*.

Gilles BARRAL demande pourquoi il n'a pas été informé de ce rendez-vous, en tant que maire-adjoint chargé des travaux ? Il existe une commission « travaux » qui aurait pu être informée du projet et invitée à participer à ce rendez-vous.
Danièle VIVIEN répond qu'une première démarche avait été faite en novembre 2024 auprès de l'entreprise LETELLIER pour la construction d'un bloc sanitaire habillé en pierres, auquel Monsieur BARRAL avait assisté.
Cette deuxième démarche consistait à obtenir une évaluation financière, dans le but de formuler des demandes de subventions et qu'il était en vacances à cette période-là. De toute façon, la décision de réaliser ces travaux appartiendra au conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2025, fin mars début avril.
Gilles BARRAL répond que le rendez-vous a eu lieu le 7 janvier entre 10 h et 11 h et qu'il était présent puisqu'il n'est parti en vacances que le 11 janvier. Il aurait donc pu assister à ce rendez-vous.
IL estime qu'en tant qu'adjoint aux travaux, c'était aussi sa place et insiste sur le fait que ce n'est pas la première fois qu'il est mis à l'écart de rendez-vous en mairie.
De la même manière, il reproche de ne pas toujours être informé des locations de salle alors qu'il est chargé des états de lieux en général.
Madame VIVIEN lui répond que le planning de location de la salle est affiché au secrétariat.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur l'opportunité de tels travaux et sur leur priorité. Quoi qu'il en soit, le conseil municipal ne se prononcera sur la réalisation de ce projet, qu'après attribution des subventions.

L'option n° 1, sans construction nouvelle et moins onéreuse, est retenue par le conseil municipal, d'autant que cette simple réhabilitation est également éligible à la subvention départementale au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales. Ce projet pourrait donc recevoir jusqu'à 80 % de subvention.

Danièle VIVIEN indique que l'atelier TANGUY Maxim Architecture propose d'exécuter une mission complète (gestion et suivi de chantier) dans la réalisation de ce projet pour un montant d'honoraires s'élevant à 1 500 € HT (1 800 € TTC).

Afin de mener à bien ce projet, Madame le maire propose de demander un Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Cœur de Nacre,

Considérant l'intérêt intercommunal de cet équipement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réhabilitation du local communal situé au centre du bourg en toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite et lieu de stockage pour les associations,
- **Opte** pour l'option n° 1 « réhabilitation du local existant en sanitaire PMR et création d'un local pour association » dont les travaux sont estimés à 8 126,55 € HT (9 751,86 € TTC),
- **Accepte** la proposition d'honoraires de l'Atelier Tanguy Maxim Architecture (ATMA) pour la mission complète de maitrise d'œuvre pour un montant de 1 500 € HT (1 800 € TTC),
- **Sollicite** de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, un Fonds de concours au titre de l'année 2025, en vue de participer au financement de ces travaux d'intérêt intercommunal qui s'élèvent au total à 9 626,55 € HT (11 551,86 € TTC),
- **Dit** que le montant de la participation restant à charge de la commune sera inscrit au budget primitif de l'année 2025,
- **Autorise** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

3°) - PROJET DE REHABILITATION DES TOILETTES PUBLIQUES AU CENTRE DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES 2025 (APCR) *(délibération n°2025-02)*

Le conseil municipal ayant retenu la première option, une subvention APCR peut également être demandée.

Vu les modalités d'attribution et de versement de l'APCR aux communes éligibles, définis par le Département du Calvados,

Afin de mener à bien le projet de réhabilitation des toilettes publiques, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

- **Sollicite** du Département du Calvados, une subvention maximale au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales 2025, en vue de participer au financement de ces travaux d'intérêt intercommunal qui s'élèvent au total à 9 626,55 € HT (11 551,86 € TTC).

4°) – QUESTIONS DIVERSES

Projet de plancher dans le garage de la mairie

Dans le cadre des travaux qui pourraient être entrepris également cette année, Gilles BARRAL propose d'installer un plancher dans le garage de la mairie afin d'augmenter la surface de rangement pour le service technique.
Il présente les deux devis de menuiserie qu'il a obtenu : celui de l'entreprise PATELLI à Lion-sur-mer s'élevant à 3 400 € HT (4 080 € TTC) et celui de l'entreprise DEVAUX à Courseulles-sur-mer d'un montant de 6 906 € HT (8 287,20 € TTC).
Un devis de modification d'électricité a été demandé à l'entreprise PEJOUT de Plumetot.
Etant donné la différence entre les deux devis, Danièle VIVIEN demande qu'un troisième devis soit établi. Elle propose l'entreprise CAUCHY, menuisier à Amfreville. Elle s'occupe d'organiser un rendez-vous en présence de Gilles BARRAL.
Elle précise que ce dossier ne bénéficiera d'aucune subvention et sera entièrement pris en charge par la commune.

Action de dératisation Bout Basset

Pour donner suite aux signalements de la présence de nombreux rats au Bout Basset et comme proposé lors de la dernière réunion du conseil municipal, Madame le maire informe qu'elle a rencontré l'entreprise DUVAL Solution Nuisibles en vue d'obtenir un diagnostic dans ce secteur.
Il en résulte que le problème ne provient pas de la voie publique mais essentiellement de poulaillers privés. La gestion des graines destinées aux poules n'est pas maitrisée et la dératisation mise en place par les riverains est inadaptée voire inexistante.
L'entreprise a pu rencontrer un des riverains concerné par ce fléau. Il lui a établi un devis qu'il a accepté.
Un devis de 519,19 € TTC a également été remis à la commune pour le traitement curatif des réseaux du Bout Basset. Cette action se révèlera efficace qu'après traitement des rats en surface et implication des riverains dans le changement de leurs pratiques de gestion de leurs poulaillers.
Camille FOLL pense que ce problème est présent à d'autres endroits dans la commune. Il suggère qu'une information soit faite à l'ensemble des habitants avec les coordonnées de l'entreprise.

Refonte du Site Internet de la mairie

Danièle VIVIEN indique qu'elle a demandé un devis à la société KREA3 de Pont-Audemer pour un projet de nouveau site Internet pour la mairie.
Ce concepteur de site web propose des solutions adaptées aux petites communes, avec des formules simples. Le devis s'élève à 990 € HT (1 188 € TTC) pour la création, puis 440 € HT (528 € TTC) par an pour le fonctionnement (maintenance, mise à jour, service après-vente). La décision sera prise par le conseil municipal lors du vote du budget.
Évidemment, ce nouveau site engendrera un important travail de mise en œuvre puis de fonctionnement au quotidien.

Disfonctionnements de l'enceinte audio

Un devis pour le changement des batteries de l'enceinte de sonorisation de la mairie a été demandé à la société MDS, Monsieur Maupas, suite aux disfonctionnements rencontrés lors des dernières utilisations. Le devis s'élève à 96 € TTC.

Danièle VIVIEN propose de faire établir un devis à Hyper U pour le remplacement de cette enceinte. Soizick LECOMTE se charge de nous le faire parvenir.

Commission Finances début janvier 2025

Danièle VIVEN propose d'organiser une première commission « finances » le 25 février à 18 h 30 afin d'examiner les résultats de l'exercice 2024 et les différents projets d'investissement pour 2025.
Elle indique que la commission recevra l'association Plumetot Animation en vue de discuter de la subvention communale demandée cette année, dans un second temps.

Réunion publique PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Danièle VIVIEN informe le conseil municipal que l'élaboration du projet de PLUi arrive à son terme. Une réunion publique de présentation à l'ensemble des conseils municipaux des 12 communes sera organisée courant avril, avant le vote par les instances municipales courant mai 2025. La date sera communiquée aux membres du conseil dès qu'elle sera connue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Fait en mairie, le 26 février 2025

Le secrétaire,
Gilles BARRAL

Le maire,
Anne-Marie MARIE